

## L'Association Française des Aidants réagit à la Loi du 29 décembre 2015 sur l'adaptation de la société au vieillissement

### Une pierre à l'édifice vers la reconnaissance des aidants

Après plusieurs années de concertations auxquelles l'Association Française des Aidants a pris part, la [loi](#) relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement a été promulguée le 29 décembre 2015.

#### Un projet qui marque un pas vers la reconnaissance des aidants

Souvenons-nous, en février 2014, Marisol Touraine, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, appelait de ses vœux "*une reconnaissance pleine [des aidants] pour ce qu'ils sont : des acteurs de la société*".

Cette reconnaissance du rôle et de la place de tous les aidants est l'axe principal du projet politique de l'Association Française des Aidants et a d'ailleurs fait l'objet d'une [Biennale](#) dédiée le 10 décembre 2015.

Cette loi qui a inscrit de nouveaux droits pour les aidants en les nommant "proches aidants" permet la reconnaissance de tous les aidants y compris les amis et l'entourage proche qui n'est pas nécessairement un membre de la famille (18%\* des aidants sont des amis, des voisins,...).

L'Association Française des Aidants se félicite de cette Loi qui constitue une avancée pour la reconnaissance des aidants.

#### Une reconnaissance qui doit s'étendre aux autres politiques publiques

L'Association Française des Aidants appelle toutefois à une prise en compte des aidants de manière transversale. Rappelons en effet que 50%\* des aidants accompagnent une personne de moins de 60 ans. Il est donc nécessaire d'avoir une approche globale de cette question de société qui doit aussi être inscrite dans les politiques publiques de santé, de la famille, du travail, du logement, de l'aménagement du territoire,...

Cette Loi est donc l'occasion pour Florence Leduc, présidente de l'Association Française des Aidants, de réaffirmer : "*Nous nous associerons aux réflexions menées pour que la loi bénéficie aux aidants sans faire d'eux une variable d'ajustement des politiques publiques*".

L'Association Française des Aidants milite, depuis sa création en 2003, pour la reconnaissance du rôle et de la place de tous les aidants dans la société, sans distinction liée à l'âge ou à la pathologie de la personne accompagnée. Elle oriente et soutient les aidants localement notamment via l'animation du réseau national des Cafés des Aidants® et des Ateliers Santé. Elle assure des formations sur les questions liées à l'accompagnement pour les proches aidants et les équipes professionnelles, diffuse l'information, développe des partenariats et participe à la construction d'outils pour mieux appréhender les attentes et les besoins des aidants.

\* Enquête Handicap Santé Aidants, 2008, DREES.

Pour en savoir plus : [www.aidants.fr](http://www.aidants.fr)

#### Contact :

Association Française des Aidants  
250 bis boulevard Saint-Germain - 75007 Paris  
Aurélie Matignon  
01 45 48 00 28 / [aurelie.matignon@aidants.fr](mailto:aurelie.matignon@aidants.fr)